



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la recherche

Question écrite n° 91304

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le projet d'acquisition d'un supercalculateur par la France. Il lui demande de lui préciser les montants estimés par ses services pour cette acquisition.

Texte de la réponse

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche considère, en cohérence avec les réflexions de la stratégie nationale de recherche et d'innovation, le calcul intensif comme une opportunité de future croissance économique au travers de l'utilisation de la simulation pour minimiser les coûts de développement, optimiser les procédés de fabrication et accélérer les phases de conception de systèmes complexes. Pour cela, la France s'appuie sur une société civile (GENCI) dont les associés sont l'État, le CNRS, le CEA, l'INRIA et les universités, et qui coordonne trois centres de calcul nationaux (CINES à Montpellier, IDRIS à Orsay et Très grand centre de calcul : TGCC à Bruyères-le-Châtel). Ceci permet à la communauté scientifique et aux industriels d'avoir un accès optimisé et efficace aux ressources en termes de calcul. En 2009, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a décidé d'engager une politique d'investissement visant à doter la France d'une machine « pétaflopique » (qui nous placera dans le Top 5 mondial) au travers de la participation de la France au projet européen PRACE. Dans ce contexte, l'engagement de l'État français va s'élever pour les cinq prochaines années à 100 MEUR en coûts complets. L'acquisition de cette machine place la France au sommet de la compétition mondiale ce qui aura un impact à la fois sur la communauté scientifique qui pourra aborder des questions scientifiques plus complexes et ambitieuses et sur la compétitivité des entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91304

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2010, page 11317

Réponse publiée le : 21 décembre 2010, page 13804